



COMMUNIQUE OFFICIEL

Directive de la Commission des arbitres de l'ASF

Muri, fin juin 2010

a) Généralités

- Aux termes de l'art. 4 chiffre 1 du Règlement de Jeu (RJ), la Commission des arbitres de l'ASF (CA/ASF) est compétente pour la publication des modifications des Lois de jeu et des directives correspondantes. Suite aux décisions prises par l'International Football Association Board (IFAB) lors de sa séance du 6 mars 2010 (Circulaire no 1224), les Lois du jeu de l'ASF sont contractuellement modifiées comme suit, pour la saison 2010/2011 et avec effet au 1^{er} juillet 2010.

b) Directives de l'IFAB

Loi 1 : Le Terrain de jeu

- Point 1.6.2 : poteaux de but et latte transversale.
Les poteaux de but et la latte transversale sont en bois, métal ou autre matière autorisée. Ils doivent être carrés, rectangulaires, ronds ou elliptiques et ne doivent pas présenter de danger de blessures pour les joueurs.

Loi 3 : Nombre de joueurs

Point 3.4 : Joueur blessé

- Point 3.4.9 : Exception
Les soins aux joueurs blessés pendant les matches avec des équipes de la SFL (ligue suisse de football) et de la 1^{re} ligue se font selon les consignes spéciales de ces catégories.

Loi 5 : L'Arbitre

Point 5.5 : Le quatrième Officiel

- 5.5.6 Le quatrième arbitre officiel aide l'arbitre à contrôler le match afin qu'il se déroule conformément aux Lois du Jeu. Au cas où il serait mieux placé que l'arbitre ou s'il a pu mieux voir une action que celui-ci, il le rend attentif aux infractions commises contre les Lois du jeu. Cependant, la décision finale est prise par l'arbitre.

main sponsor

CREDIT SUISSE



Loi 14 : Coup de pied de réparation (pénalty)

- Point 14.2.6

Le coup de pied de réparation (pénalty) est exécuté réglementairement lorsque le ballon a été joué du pied et qu'il s'est déplacé vers la ligne de but adverse. Feinter pendant la course d'élan est permis, à l'exception de la simulation de tir au but après que la prise d'élan soit terminée.

- Point 14.3.8 Sanctions disciplinaires

Le tireur qui effectue une feinte illicite lors d'un coup de pied de réparation sera averti.
14.3.9 (ancien 14.3.8)

c) Directives des sections de l'ASF

Loi 2 : Le Ballon

Point 2.12 Exception

- Pour les matches de la Swiss Football League et de la 1^{ère} ligue, des ramasseurs de ballons sont engagés pour éviter les pertes de temps. Si le ballon quitte le terrain de jeu, le ramasseur de ballons le plus proche de l'action lance un ballon de réserve au joueur qui effectue la reprise de jeu.

Les ballons sont à contrôler par l'arbitre avant le match.

Loi 3 : Nombre de Joueurs

Point 3.2 Remplacements de joueurs

- 3.2.2 a) Dans le cadre d'un match de la fédération, jusqu'à trois remplacements de joueurs peuvent être effectués durant toute la partie, éventuelles prolongations y comprises. Ceci est valable pour les matches suivants :

...

- Femmes (LN et 1^{ère} ligue)

c) Pour les matches de la fédération suivants, sont autorisés jusqu'à 7 remplacements de joueurs pendant toute la durée du match :

- Femmes de la 2^{ème} à la 4^{ème} ligue



Point 3.2.6

- e)....

Exception : pas de limites de remplacements lors des jeux amateurs (non-professionnels et non-élites) des juniors, lors des matches des dames de la 2^{ème} à la 4^{ème} ligue, des juniors féminins M-18 ainsi que lors des matches de seniors et de vétérans.

Point 3.2.12

- Un joueur remplacé ne peut plus participer au même match.

Exception : pas de limites de remplacements lors des jeux amateurs (non-professionnels et non-élite) des juniors, lors des matches des dames de la 2^{ème} à la 4^{ème} ligue, des juniors féminins M-18 ainsi que lors des matches de seniors et de vétérans.

Loi 5 : L'Arbitre

Point 5.3.5 Avertissement et expulsion (mesures disciplinaires)

- 5.3.5.1 ...

Exception : Pour les matches des jeux suivants, le règlement de la punition temporaire de 10 minutes est applicable :

- Matches féminins de 2^{ème} à 4^{ème} ligue

.....

Loi 12 : Fautes et incorrections

Point 12.4 Avertissement et Expulsion (mesures disciplinaires)

- 12.4.3 Lors des matches féminins (sauf ceux de la Ligue Nationale et la 1^{ère} Ligue) ainsi que lors des matches amateurs des juniors, la punition temporaire de 10 minutes remplace l'avertissement (voir aussi le règlement sur la punition temporaire dans le football amateur des juniors, des enfants et des juniors féminins).